

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/063

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 12 : PROGRAMME DE L'ONF DES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2021 EN FORÊT COMMUNALE DE SARRALBE - MODIFICATION

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- approuve le programme et les propositions de travaux établis par l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour l'année 2021,
- décide de réaliser ces travaux avec le concours des services de l'O.N.F. et d'approuver l'état de prévision des travaux d'entretien 2021 à effectuer en forêt communale de Sarralbe (cantons St Hubert, Feywald et Bois de Lorraine),
- autorise M. le Maire à signer le devis des travaux d'un montant de 47.530,00 € H.T. ainsi que le devis d'un montant de 4.069,02 € H.T. relatif à l'assistance technique à donner d'ordre,
- autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 540,00 € H.T. relatif à l'assistance à la consultation des entreprises,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT